

Agents Privés de Protection des Navires (APPN)

OBJECTIF : protéger les navires contre les attaques de pirates en mer.



Compétences développées

- Réagir face à des situations d'urgence à bord des navires ;
- Mettre en œuvre les dispositions du Plan de Sûreté du Navire et apporter des compétences pour renforcer le navire ;
- Connaître le contexte juridique et réglementaire lié à la lutte anti-piraterie ;
- Mettre en œuvre en toute sécurité des armes à bord d'un navire ;
- Apporter les premiers soins en situation de combat ;
- Acquérir et mettre en pratique les règles d'utilisation de la force (RUF) ;
- Inclut DSD, module juridique et familiarisation à la sécurité.



Références

Loi française n°2014-742 du 1 juillet 2014, Arrêté ministériel de l'écologie et du développement durable du 7 janvier 2015, Référence inventaire CNCP 721.



Contenu

- Renforcement de la sûreté maritime ;
- Législation relative à l'emploi des APPN (aptitude professionnelle) ;
- Droit international ;
- La piraterie maritime, course OMI3.23 ;
- Intégration dans l'environnement maritime ;
- L'APPN à bord ;
- Veille radar sur simulateur ;
- Procédures radio ;
- Aptitude à réagir face aux situations ;
- Secourisme de combat ;
- Mécanisation des procédures.

Taux de satisfaction : 4,6/5 en 2021

Formation en présentiel

DURÉE : 10 jours

LANGUE : français

LIEU : Brest

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 50 % - pratique 50 %

ÉVALUATION : quiz écrit de fin de chaque module théorique - validation exercice à l'issue de module pratique

PREREQUIS : maniement des armes d'infanterie, Secourisme (attestation)

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : formation APPN (France), PCASP (OMI), DSD (STCW2010), familiarisation à la sécurité (STCW2010), Capacity to Prevent Acts of Piracy and Armed Robberys (OMI), Ba- sic Combat Rescue Training (équivalent au TCCC level 1)

PRIX : 2800 € en inter-entreprise